

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 321

présenté par

M. Pancher, M. Castellani, M. Pupponi, Mme Pinel, M. Philippe Vigier, M. Acquaviva,
M. Clément, M. Colombani, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Favennec Becot et
M. Molac

ARTICLE 16

I. – À l’alinéa 58, substituer au taux :

« 40 % »

le taux :

« 50 % ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l’alinéa 64.

III. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« XVI. – La perte de recettes pour l’État consécutive du I et du II est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à soutenir davantage les entreprises dans leurs efforts de conversion de leurs engins vers des modèles moins consommateurs d’hydrocarbures, en bonifiant le taux de suramortissement de 40 % à 50 %.